

Test basé sur les normes

Français langue seconde – immersion

40S : Langue et communication

12^e année

Compréhension orale

La bioéthique



Données de catalogage avant publication – Éducation et Formation Manitoba

Test basé sur les normes, français langue seconde – immersion 40S : langue et communication, 12^e année [ressource électronique]. Clé de correction : compréhension orale — Janvier 2017

ISBN : 978-0-7711-7457-5 (PDF)

1. Français (Langue) – Examens.
 2. Tests centrés sur une norme – Manitoba.
 3. Français (Langue) – Étude et enseignement (Secondaire) – Manitoba.
- I. Manitoba. Éducation et Formation Manitoba.
448.0076

Tous droits réservés © 2017, le gouvernement du Manitoba représenté par le ministre de l'Éducation et de la Formation.

Éducation et Formation Manitoba
Division du Bureau de l'éducation française
Winnipeg (Manitoba) Canada

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs et pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Dans le cas où il se serait produit des erreurs ou des omissions, prière d'en aviser Éducation et Formation Manitoba.

La reproduction de ce document à des fins éducationnelles non commerciales est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Vous pouvez commander des exemplaires imprimés de ce document du Centre de ressources d'apprentissage du Manitoba (anciennement le Centre des manuels scolaires du Manitoba), à l'adresse www.mtbb.mb.ca.
ISBN : 978-0-7711-7456-8 (version imprimée)

Le site Web pourrait faire l'objet de changement sans préavis.

Les opinions et les idées exprimées dans ce cahier peuvent représenter le point de vue des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position du gouvernement du Manitoba.

Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes.

Table des matières

Introduction.....	1
Modalités de correction	1
Compilation des notes.....	1
Préparation à la correction.....	1
Cas particuliers relevés durant la correction	2
Résultats d'apprentissage	3
Critères d'évaluation pour les tâches de Compréhension orale	4
Tâches et réponses	6

Introduction

Le Test basé sur les normes, Français langue seconde – immersion, 40S : Langue et communication évalue les compétences des élèves dans trois domaines :

- la Compréhension orale,
- la Compréhension écrite,
- la Production écrite.

Le présent document traite de Compréhension orale. Il présente les modalités de correction dont la personne correctrice doit tenir compte afin de faire une évaluation juste et équitable des réponses des élèves.

Dans ce document vous trouverez :

- les modalités de correction,
- les résultats d'apprentissage faisant l'objet de l'évaluation,
- les critères d'évaluation pour les tâches de Compréhension orale,
- les tâches de Compréhension orale et les réponses possibles.

Modalités de correction

L'application des modalités de correction repose sur une bonne connaissance des résultats d'apprentissage, du document audiovisuel, des tâches, des directives, des exemples de réponses possibles ainsi que des modèles de réponses d'élèves.

Compilation des notes

Les deux domaines de compréhension (Compréhension orale et Compréhension écrite) comptent pour 50 % de la note du test. La note que l'élève obtiendra pour l'ensemble de ces deux domaines doit être transposée sur 50 points au moyen du tableau à la fin de la *Clé de correction : Compréhension écrite*.

Préparation à la correction

- Bien connaître le résultat d'apprentissage général, le résultat d'apprentissage spécifique et les indicateurs de performance présentés dans le présent document.
- Bien connaître les critères d'évaluation pour les tâches de Compréhension orale.
- Visionner le document audiovisuel relié à cette partie du test (se référer au disque DVD qui a été envoyé avec les documents du test).
- Étudier le présent document afin de bien comprendre les tâches de compréhension, les directives et les réponses possibles.
- Tenir compte du fait que l'évaluation de Compréhension orale vise surtout le contenu et l'organisation de la réponse de l'élève.

Cas particuliers relevés durant la correction

- **Sources non indiquées** – Lorsque l'élève n'indique pas une ou plusieurs de ses sources, la personne correctrice doit indiquer dans le cahier d'où provient le passage emprunté et attribuer une note uniquement pour la partie du travail qui appartient à l'élève.
- **Pas de réponse** – Dans le cas d'un élève qui n'a pas fourni de réponse, il faut noircir « PR » sur la feuille de notation. Toutefois, au moment du calcul des résultats, l'élève obtient la note zéro.
- **Mots anglais ou anglicismes dans la réponse** – Étant donné que cette partie du test porte sur la compréhension, l'élève qui, à l'occasion, utilise des mots anglais ou des anglicismes ne sera pas pénalisé pourvu que la réponse soit claire. Cependant, dans un cas extrême où la réponse est écrite plutôt en anglais, il faut accorder la note zéro.
- **Réponse illisible** – Lorsque l'écriture est indéchiffrable, il faut accorder la note zéro.

Les divisions scolaires ont désigné une personne coordonnatrice responsable de gérer la correction locale. Toute irrégularité (plagiat ou tricherie) doit être portée à l'attention de la personne coordonnatrice.

Si la personne correctrice éprouve de la difficulté à évaluer une réponse, elle doit consulter la personne coordonnatrice.

Dans le cas d'une demande de révision de note, la personne correctrice doit consulter la personne coordonnatrice qui se chargera de coordonner les séances de révision de note.

Résultats d'apprentissage

Les résultats d'apprentissage faisant l'objet de l'évaluation en Compréhension orale sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ce tableau reprend l'information présentée dans la trousse *Français langue seconde – immersion, langue et communication, secondaire 4, les normes*¹. Le document audiovisuel choisi, ainsi que les tâches de compréhension, correspondent au résultat d'apprentissage général et au résultat d'apprentissage spécifique de la 12^e année retenus pour le test.

Dans la marge de droite de la clé de correction, en plus de la pondération accordée à chaque tâche, vous trouverez un code qui précise le résultat d'apprentissage général, le résultat d'apprentissage spécifique et l'indicateur de performance visés. La lecture des codes se fait à l'aide du tableau suivant.

Compréhension orale, 12 ^e année		
Résultat d'apprentissage général	Résultat d'apprentissage spécifique	Indicateurs de performance correspondant à la norme
<p>CO1</p> <p>L'élève sera capable de comprendre des discours oraux et de décoder des messages sonores/visuels dans des produits médiatiques pour satisfaire un besoin d'information.</p>	<p>A</p> <p>L'élève sera capable de dégager les éléments qui mettent en évidence l'objectivité [et/] ou la subjectivité dans la présentation des faits [dans des reportages, des entrevues, des documentaires].</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'élève dégage le sujet et les aspects traités. 2. L'élève met en évidence les idées principales et secondaires. 3. L'élève dégage l'intention du discours en s'appuyant sur la structure de celui-ci. 4. L'élève dégage le point de vue des intervenants en s'appuyant sur les indices qui traduisent l'objectivité et/ou la subjectivité tels que titre, choix de l'information, ton, images, montage, trame sonore, etc. 5. L'élève fait part de sa réaction en la justifiant à partir d'éléments appropriés du discours.

1. MANITOBA. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Français langue seconde – immersion, langue et communication, secondaire 4, les normes*, Winnipeg, Manitoba, Le Ministère, 2000.

Critères d'évaluation pour les tâches de Compréhension orale

Tâches analytiques		Valeur : 3 points		
Directives : La réponse doit contenir les trois éléments suivants :		<ul style="list-style-type: none"> – une compréhension évidente de la tâche, – une explication complète et bien structurée, – un minimum de deux références ou citations pertinentes tirées du document audiovisuel. 		
Niveau de performance	3	2	1	0
Critères	Réponse perspicace	Réponse adéquate	Réponse rudimentaire	Réponse insuffisante
L'élève démontre une compréhension de la tâche selon l'indicateur de performance évalué.	Compréhension approfondie qui cerne les idées principales et les détails importants	Compréhension convenable qui cerne les idées principales, mais à laquelle manquent des détails importants	Compréhension superficielle qui n'identifie que des aspects partiels ou apparents	Manque évident de compréhension de la tâche
L'élève élabore la réponse de façon progressive pour faire comprendre ses idées sous forme d'un texte qui contient des éléments de cohérence.	Explication développée de façon détaillée qui analyse plusieurs éléments pertinents du document audiovisuel ET Organisation appropriée de la réponse	Explication correcte qui contient les idées principales malgré l'absence de quelques détails importants ET Organisation généralement cohérente de la réponse malgré des maladresses	Explication simpliste qui se limite aux notions évidentes et qui exige une interprétation OU Réponse mal structurée	Explication erronée OU hors sujet
L'élève utilise des références et des citations pertinentes pour appuyer une compréhension de la tâche.	Références et citations bien choisies et agencées à la tâche	Références et citations acceptables et reliées partiellement à la tâche	Liens superficiels à la tâche OU Références insuffisantes	Absence de références et de citations

Valeur : 3 points	
<p>Tâches critiques</p> <p>Directives : La réponse doit contenir les trois éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une compréhension évidente de la tâche, – une justification du point de vue complète et bien structurée, – un minimum de deux références ou citations pertinentes tirées du document audiovisuel. 	
3	Réponse perspicace
2	Réponse adéquate
1	Réponse rudimentaire
0	Réponse insuffisante
Niveau de performance	
Critères	
L'élève démontre une compréhension de la tâche selon l'indicateur de performance évalué.	Compréhension approfondie qui cerne les idées principales et les détails importants
L'élève fournit une justification qui donne des raisons qui motivent son point de vue. La réponse contient des éléments de cohérence.	Compréhension générale qui cerne les idées principales, mais à laquelle manquent des détails importants
L'élève utilise des références et des citations pertinentes dans sa justification.	Justification superficielle qui contient des éléments apparents du document audiovisuel et qui exige une interprétation
	Justification inadéquate qui contient des éléments du document audiovisuel qui appuient le point de vue de l'élève
	Justification inappropriée
	Absence de références et de citations

Tâches et réponses

Les réponses fournies dans le présent document sont des pistes pour guider la correction. Quoique plusieurs exemples soient offerts, il est impossible de prévoir toutes les réponses acceptables. Ainsi, la personne correctrice est parfois appelée à porter son jugement professionnel sur la qualité de la réponse de l'élève.

Embryons surnuméraires

1. Quels sont les enjeux éthiques engendrés par le processus de la congélation des embryons?

Expliquez votre réponse en vous référant à deux éléments pertinents du document audiovisuel.

CO1-A-1

CO1-A-2

3 points

ÉLÉMENTS DE RÉPONSES POSSIBLES

- **La congélation des embryons permet aux couples infertiles de devenir parents sans contraintes de temps ou contraintes physiologiques.**
 - « Mais c'est ça le côté un peu magique de la congélation. Il y a comme une suspension dans le temps. On est capable de congeler un embryon et on décidera quand on voudra le décongeler » (Jacques Kadoch).
 - « Autrefois, on pouvait transférer plusieurs embryons en même temps dans l'utérus dans l'espoir qu'au moins un d'entre eux se rende à terme » (narratrice).
 - « Il faut avoir un programme de congélation embryonnaire très fort parce que l'idée était de transférer un seul embryon frais à la fois et les embryons qu'on appelle surnuméraires, les congeler pour les utiliser dans les cycles subséquents » (Jacques Kadoch).
 - La vitrification des embryons « c'est une congélation ultrarapide qui va nous permettre en fait de les utiliser dans un deuxième temps, si ça ne fonctionne pas ou pour une autre grossesse éventuelle » (Jacques Kadoch).
 - « Il y a un embryon qui a été congelé pendant 19 ans et 7 mois qui a permis la naissance d'un enfant en 2010 » (Stéphanie Côté).
- **Le processus de congélation risque d'entraîner des pertes d'embryons.**
 - « Autrefois, on pouvait transférer plusieurs embryons en même temps dans l'utérus dans l'espoir qu'au moins un d'entre eux se rend à terme. Mais les risques associés aux grossesses multiples étaient importants : de nombreux bébés prématurés et des hospitalisations prolongées. Aujourd'hui, on transfère un seul embryon à la fois » (narratrice).
 - La vitrification des embryons est « ... une technique récente qui améliore leur chance de survie. Quatre-vingt-quinze pour cent des embryons restent intacts à la suite de cette congélation instantanée » (narratrice).
 - « En termes de santé de l'enfant à venir, on sait que les embryons congelés donnent des enfants en aussi bonne santé que des embryons frais » (Jacques Kadoch).

- **En congelant un embryon, on suspend sa croissance naturelle, parfois pour plusieurs années. Le sort de cet embryon n'est souvent pas connu lors de la congélation.**
 - « Ils sont en attente. Certains depuis quelques mois, d'autres depuis des années » (narratrice).
 - « Il y a comme une suspension dans le temps. On est capable de congeler un embryon et on décidera quand on voudra le décongeler » (Jacques Kadoch).
 - « Il est vidé de son eau, les cellules déshydratées se contractent. Un liquide protecteur prend peu à peu la place de l'eau et redonne forme aux cellules. L'embryon est ensuite fixé sur une petite paille et plongé dans l'azote liquide. En une fraction de seconde, tout s'arrête » (narratrice).
 - « Il est dans un état statique, il n'y a aucune activité cellulaire, il n'y a aucune croissance des cellules. Il attend le moment de la décongélation pour redémarrer son développement » (Nicola Dean).
 - « Il n'y a pas de limite de temps de conservation » (narratrice).
- **L'option de la congélation des embryons permet aux embryologistes de la clinique de les manipuler comme ils veulent soit pour une grossesse éventuelle, soit pour la recherche.**
 - « On est capable de congeler un embryon et on décidera quand on voudra le décongeler » (Jacques Kadoch).
 - « ... l'idée [est] de transférer un seul embryon frais à la fois et les embryons qu'on appelle surnuméraires, les congeler pour les utiliser dans les cycles subséquents » (Jacques Kadoch).
 - « On prélève une cohorte d'ovules qui seront fécondés pour devenir des embryons. Parmi eux, certains ne seront pas transférables, ils seront détruits ou donnés à la recherche. Ensuite, on choisit le plus bel embryon, les autres surnuméraires seront congelés » (narratrice).
 - « Hier, nous avons découvert que cet embryon a plus d'un noyau dans chaque cellule. Donc, nous savons que la distribution des chromosomes et la distribution de l'ADN dans l'embryon ne seront pas normales. Il ne sera pas transféré chez une patiente; il ne sera pas congelé » (Nicola Dean).
 - « C'est des huit cellules grade 1-1, les deux. Donc ce que je vais faire, c'est que je vais les mettre ensemble puis vraiment choisir le plus beau [...] Je vais prendre l'autre, je pourrais le congeler après » (Karima Adac).
 - La vitrification des embryons « c'est une congélation ultrarapide qui va nous permettre en fait de les utiliser dans un deuxième temps, si ça ne fonctionne pas ou pour une autre grossesse éventuelle » (Jacques Kadoch).
 - « ... aussi longtemps [que l'embryon] est conservé dans l'azote liquide à une température constante, il reste disponible pour une utilisation sur une très longue période » (Nicola Dean).
- **Le processus de congélation risque d'entraîner des pertes d'embryons .**
 - « Même s'il a été choisi et que l'équipe y met tout son savoir, l'implantation d'un embryon ne réussit que dans 35 % des cas » (narratrice).
 - « Quatre-vingt-quinze pour cent des embryons restent intacts à la suite de cette congélation instantanée » (narratrice).

(suite à la page 8)

- « Tout doit rester intact, mais le plus important c'est l'ADN dans les cellules. L'ADN ne doit pas être perturbé » (Nicola Dean).
- « Le seul moment où l'embryon risquerait d'être endommagé, c'est durant le processus même de congélation » (Nicola Dean).
- **Il n'y a pas de loi en vigueur concernant la limite de conservation des embryons congelés, ce qui a causé une surabondance d'embryons vitrifiés. Cette réalité soulève une question éthique sur le devenir des embryons surnuméraires.**
 - « On est capable de congeler un embryon et on décidera quand on voudra le décongeler » (Jacques Kadoch).
 - « Il n'y a pas de limite de temps de conservation » (narratrice).
 - « Au Québec, il n'y a pas de limite légale dans le temps de conservation de ces embryons congelés-là. Puis, à ce jour, il n'y a rien qui indique qu'il y a une limite biologique à la conservation. Il y a un embryon qui a été congelé pendant 19 ans et 7 mois qui a permis la naissance d'un enfant en 2010 » (Stéphanie Côté).
 - « On estime qu'il y aurait plus d'un million d'embryons congelés à l'échelle mondiale. Au Québec, ils seraient des milliers de couples à en posséder. Qu'arrive-t-il des embryons que personne ne réclame au bout de plusieurs années? » (narratrice.)
 - « ... le ministère de [la] Santé et [des] Services sociaux du Québec prévoit la mise en place d'infrastructure qui va permettre entre huit mille et dix mille cycles de fécondation in vitro annuellement. Donc si on se rappelle qu'il y a entre trois et cinq embryons qui sont congelés, donc, on tombe à plusieurs, à quelques dizaines de milliers d'embryons par année qui s'ajoutent dans les cryopréservateurs » (Stéphanie Côté).
 - « C'est aux futurs parents de décider du sort de leurs embryons [...] Plusieurs options sont proposées » (narratrice).
 - « [Les parents] pourront soit les donner à la science, soit les donner pour l'amélioration des techniques de procréation assistée. Ils ont le choix aussi de les garder ou encore de les détruire » (Stéphanie Côté).
 - « Selon la loi du programme québécois de la procréation assistée, les embryons congelés, non réclamés après cinq ans, appartiendraient aux cliniques de procréation. Mais dans les faits, les gardiens de ces embryons en consigne peuvent-ils vraiment en disposer? » (narratrice.)
 - « Quand on n'arrive pas à rejoindre le couple [...] il n'y a aucun embryologiste qui va être capable de détruire un embryon sans avoir eu le consentement, donc on se retrouve finalement avec une multitude d'embryons qu'on ne peut pas détruire, que l'on ne peut pas utiliser, qui sont là dans les banques... » (Jacques Kadoch).

2. Stéphanie Côté dit que certains voient le processus de congélation de milliers d'embryons « comme une bombe à retardement ».

Expliquez ces propos en vous référant à deux éléments pertinents du document audiovisuel.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSES POSSIBLES

Avec le grand nombre d'embryons déjà dans les cryopréservateurs qui continue d'augmenter, à un moment donné, un énorme problème éthique éclatera : que faire de cette surabondance d'embryons congelés non réclamés?

- « Au Québec, il n'y a pas de limite légale dans le temps de conservation de ces embryons congelés-là. Puis, à ce jour, il n'y a rien qui indique qu'il y a une limite biologique à la conservation » (Stéphanie Côté).
- « On estime qu'il y aurait plus d'un million d'embryons congelés à l'échelle mondiale. Au Québec, ils seraient des milliers de couples à en posséder. Qu'arrive-t-il des embryons que personne ne réclame au bout de plusieurs années? » (narratrice.)
- « Qu'est-ce que l'on va faire de ces centaines de milliers d'embryons? [...] on sait que le ministère de [la] Santé et [des] Services sociaux du Québec prévoit la mise en place d'infrastructure qui va permettre entre huit mille et dix mille cycles de fécondation in vitro annuellement. Donc si on se rappelle qu'il y a entre trois et cinq embryons qui sont congelés, donc, on tombe à plusieurs, à quelques dizaines de milliers d'embryons par année qui s'ajoutent dans les cryopréservateurs » (Stéphanie Côté).
- « Selon la loi du programme québécois de la procréation assistée, les embryons congelés, non réclamés après cinq ans, appartiendraient aux cliniques de procréation [...] La majorité des parents interrogés par Stéphanie Côté ne veut pas se faire imposer une limite de temps de conservation » (narratrice).
- « Quand on n'arrive pas à rejoindre le couple [...] il n'y a aucun embryologiste qui va être capable de détruire un embryon sans avoir eu le consentement, donc on se retrouve finalement avec une multitude d'embryons qu'on ne peut pas détruire, que l'on ne peut pas utiliser, qui sont là dans les banques, c'est vrai! » (Jacques Kadoch.)
- « Tout comme ici, le problème reste entier, puisque malgré les lois, certains ne peuvent se résoudre à détruire ces embryons abandonnés » (narratrice).

3. À la lumière du document audiovisuel, quelle est votre position sur la congélation des embryons surnuméraires?

Justifiez votre réponse en vous appuyant sur deux éléments pertinents du document audiovisuel.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSES POSSIBLES

Je suis en faveur de la congélation des embryons surnuméraires.

- Au Québec, le programme de FIV aide les couples infertiles à réaliser leur rêve de devenir parents et la congélation des embryons supplémentaires est nécessaire à ce processus.
 - « Il [Jacques Kadoch] est très fier d’avoir contribué à réaliser le rêve de nombreux parents » (narratrice).
 - « Depuis que le gouvernement du Québec défraie les coûts reliés à la fécondation in vitro, la FIV, un changement radical s’est produit dans le monde de la fertilité » (narratrice).
- En choisissant les embryons à implanter et à congeler, les embryologistes des programmes de FIV assurent que les embryons sont de la meilleure qualité.
 - « On prélève une cohorte d’ovules qui seront fécondés pour devenir des embryons. Parmi eux, certains ne seront pas transférables, ils seront détruits ou donnés à la recherche. Ensuite, on choisit le plus bel embryon, les autres surnuméraires seront congelés » (narratrice).
 - « On a une excellente qualité embryonnaire, alors aujourd’hui on va transférer un embryon de huit cellules, grade 1. Alors ça, c’est le plus beau grade que l’on peut donner pour un embryon, alors c’est vraiment très bien. Et les deux autres on va pouvoir les congeler » (infirmière).
- En général, la grossesse est moins risquée et la possibilité de réessayer est plus rapide puisque seulement 35 % des implantations réussissent.
 - « Autrefois, on pouvait transférer plusieurs embryons en même temps dans l’utérus dans l’espoir qu’au moins un d’entre eux se rende à terme. Mais les risques associés aux grossesses multiples étaient importants : de nombreux bébés prématurés et des hospitalisations prolongées. Aujourd’hui, on transfère un seul embryon à la fois » (narratrice).
 - « Il faut avoir un programme de congélation embryonnaire très fort parce que l’idée était de transférer un seul embryon frais à la fois et les embryons qu’on appelle surnuméraires, les congeler pour les utiliser dans les cycles subséquents » (Jacques Kadoch).
 - « Quatre-vingt-quinze pour cent des embryons restent intacts à la suite de cette congélation instantanée » (narratrice).
 - « C’est des huit cellules grade 1-1, les deux. Donc ce que je vais faire, c’est que je vais les mettre ensemble puis vraiment choisir le plus beau [...] Je vais prendre l’autre, je pourrais le congeler après » (Karima Adac).

Je ne suis pas en faveur de la congélation des embryons surnuméraires.

- Au Québec, le programme de FIV encourage la récolte et la fécondation de plusieurs ovules, ce qui donne une surabondance d'embryons congelés que personne ne pourra utiliser sans le consentement des couples, ou que les embryologistes ne peuvent pas détruire. C'est un problème.
 - « Dans ces réservoirs se trouvent près de cinq mille embryons humains. Figés dans l'azote liquide à moins de 196° Celsius. Ils sont en attente. Certains depuis quelques mois, d'autres depuis des années » (narratrice).
 - « Des banques d'embryons humains comme ici à la clinique OVO de Montréal, il y en a dans toutes les cliniques de procréation assistée de la province. Et cette réserve ne cesse d'augmenter. Depuis que le gouvernement du Québec défraie les coûts reliés à la fécondation in vitro, la FIV, un changement radical s'est produit dans le monde de la fertilité » (narratrice).
 - « Certains vont le voir comme une bombe à retardement. Qu'est-ce que l'on va faire de ces centaines de milliers d'embryons? » (Stéphanie Côté.)
 - « ... il y a entre trois et cinq embryons qui sont congelés, donc, on tombe à plusieurs, à quelques dizaines de milliers d'embryons par année qui s'ajoutent dans les cryopréservateurs » (Stéphanie Côté).
 - « Actuellement, la loi prévoit que les couples doivent contacter leur clinique chaque année pour manifester leur volonté. C'est aux futurs parents de décider du sort de leurs embryons. Avant de commencer une fécondation in vitro, on présente au couple un formulaire de consentement à l'utilisation de ses embryons. Plusieurs options sont proposées » (narratrice).
 - « La majorité des parents interrogés par Stéphanie Côté ne veut pas se faire imposer une limite de temps de conservation » (narratrice).
 - « Quand on n'arrive pas à rejoindre le couple [...] il n'y a aucun embryologiste qui va être capable de détruire un embryon sans avoir eu le consentement, donc on se retrouve finalement avec une multitude d'embryons qu'on ne peut pas détruire, que l'on ne peut pas utiliser, qui sont là dans les banques, c'est vrai! » (Jacques Kadoch.)
 - « ... malgré les lois, certains ne peuvent se résoudre à détruire ces embryons abandonnés » (narratrice).
- Après avoir fait fécondé et congelé plusieurs ovules, certains couples ne respectent pas la loi, ce qui explique pourquoi il y a un tel problème d'embryons surnuméraires.
 - « Actuellement, la loi prévoit que les couples doivent contacter leur clinique chaque année pour manifester leur volonté. C'est aux futurs parents de décider du sort de leurs embryons. Avant de commencer une fécondation in vitro, on présente au couple un formulaire de consentement à l'utilisation de ses embryons. Plusieurs options sont proposées » (narratrice).
 - « Ils pourront soit les donner à la science, soit les donner pour l'amélioration des techniques de procréation assistée. Ils ont le choix aussi de les garder ou encore de les détruire » (Stéphanie Côté).

(suite à la page 12)

- « Selon la loi du programme québécois de la procréation assistée, les embryons congelés, non réclamés après cinq ans, appartiendraient aux cliniques de procréation [...] La majorité des parents interrogés par Stéphanie Côté ne veut pas se faire imposer une limite de temps de conservation » (narratrice).

Position mitigée

Acceptez une réponse qui exprime un point de vue nuancé pourvu que l'élève appuie sa position sur deux éléments pertinents du document audiovisuel.